

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.

PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT
RURAL

**FEADER CENTRE-
VAL DE LOIRE
2014-2022**

**RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS
BILAN AU 31/12/2022**

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL

FEADER CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2022

La Région Centre-Val de Loire est devenue Autorité de gestion du Programme de Développement Rural (PDR) pour la période 2014-2022. La période 2014-2020 initiale est prolongée de 2 années supplémentaires, qui servent de transition au futur programme FEADER qui débute en 2023*.

*Pour en savoir plus, rendez-vous page 8.

Ce document vient présenter un résumé à destination du grand public des actions mises en œuvre par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur le territoire fin décembre 2022.

FOCUS

497,44 M€ (dont 30,21 M€ de crédits relance EURI). C'est la dotation mobilisée par l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).



Comprendre le fonctionnement du programme

Le programme FEADER est un instrument de financement de la Politique Agricole Commune (PAC), qui accompagne la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le territoire du Centre-Val de Loire. Il s'articule autour de 5 priorités :

PRIORITÉ 2 - Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture

103,4 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques agricoles

9,9 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

319,5 M€ DISPONIBLES

PRIORITÉ 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO₂

4,9 M€ DISPONIBLES

LEADER (priorité 6)

LEADER signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. L'objectif est de soutenir des projets pilotes à destination des zones rurales au sein de territoires LEADER.

Le chiffre

28,325 M€ C'est le montant de l'enveloppe budgétaire FEADER allouée aux 23 Groupes d'Action Locale (GAL), soit une enveloppe moyenne de 1 M€.

Le chiffre

5,9 M€ sont consacrés à l'Assistance technique permettant d'assurer la mise en œuvre du Programme.

PRIORITÉ 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

53,9 M€ DISPONIBLES

FOCUS

Depuis novembre 2019, la réglementation européenne permet l'utilisation d'un taux forfaitaire pour le remboursement des frais à un ou plusieurs bénéficiaires d'opérations avec une Assistance technique financée par les programmes de développement rural 2014-2020.

Le taux forfaitaire est fixé à 4 % des déclarations de dépenses des mesures 1 à 19 du PDR. Cette possibilité a été mise en œuvre pour le PDR Centre-Val de Loire dans la version validée le 26 octobre 2020. Les paiements sont de 3,3 M€ fin 2022.



État d'avancement du Programme au 31/12/2022



BILAN PAR DOMAINE PRIORITAIRE AU 31/12/2022

PRIORITÉ 2 AMÉLIORER LA VIABILITÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LA COMPÉTITIVITÉ DE TOUS LES TYPES D'AGRICULTURE

2a. « Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole »

Le dernier appel à projets au bénéfice des investissements agricoles a été lancé en 2022. 513 projets ont été présentés, à comparer à la moyenne annuelle de 300 à 400 dossiers de début de programmation. 392 exploitations ont été financées pour 11,54 M€ soit 29 440 € d'aide par projet

% DE CONSOMMATION DES FINANCEMENTS PUBLICS PAR FILIÈRE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN 2015-2022



* Correspondant à des investissements de réduction des intrants cofinancés par les Agences de l'eau au titre d'Écophyto.

2b. « Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations »

332 projets d'installation de jeunes agriculteurs ont été financés en 2022 (252 en 2021). Une très nette augmentation en fin de programmation. Le montant moyen de la DJA 2022 s'établit à 33 400 €/jeune aidé.



ZOOM SUR...

5^e PROGRAMME HERBE ET FOURRAGES 2021-2022, UN SUIVI SUR-MESURE POUR AIDER LES ÉLEVEURS À MIEUX ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Porteur de projet : **Chambre d'agriculture de l'Indre**

Localisation : **Châteauroux (36000)**

Date de fin de réalisation : **31/12/2022**

Subvention européenne : **403 907 €**

Coût total : **504 884 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

La gestion du système fourrager et du pâturage représente un enjeu majeur pour les exploitations. Leur optimisation permet de réduire les coûts de production et de gagner en autonomie alimentaire. Ces dernières années, la Région a accompagné les éleveurs à une meilleure valorisation des surfaces en herbe. Mais ces progrès demeurent fragiles face aux aléas climatiques et un enjeu majeur se dessine : la sécurisation des systèmes d'élevage.

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce programme accompagne les éleveurs vers une meilleure résilience face au changement climatique. Cela se traduit par l'identification et des préconisations pour sécuriser l'autonomie fourragère et protéique des élevages de la région mais aussi par une meilleure caractérisation des évolutions climatiques actuelles et futures. Un site Internet a été développé (plus de 4 000 visites) et 4 500 personnes ont reçu des flashs hebdomadaires. Des partenariats avec les centres techniques et les instituts de recherche ont été renforcés, notamment avec l'Organisme Inter-Établissement de Réseau (OIER) des Bordes, le Cirpo et l'INRAE.

PRIORITÉ 3 PROMOUVOIR L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE, LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET LA GESTION DES RISQUES AGRICOLES

3a. « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant au mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles ».

NOMBRE DE PROJETS PROGRAMMÉS PAR TYPE D'OPÉRATION LIÉ À LA PROMOTION DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE DEPUIS 2015*

Industrie agroalimentaire	33 projets	3,4 M€
Industrie agroalimentaire – crédits Relance	10 projets	3,7 M€
Transformation à la ferme	68 projets	0,9 M€

*Les dossiers programmés ont consommé 95 % des crédits disponibles.

3b. « Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitables »

Le TO51 (accompagner l'anticipation des risques) permet de financer les systèmes de protection des vignes et des vergers contre le gel. Ce TO a été fortement mobilisé depuis les gels des printemps 2016 et 2017 sur le vignoble régional. Fin 2022, la totalité de l'enveloppe budgétaire de 1,5 M€ FEADER est consommée.



858 ha

de vignes protégées au moyen de 191 tours antigel.

À savoir : compte-tenu de la dynamique de programmation, la maquette de ce TO a été abondée de 400 K€ en 2021 lors de la révision du PDR en mai 2021 par des crédits issus du transfert du 1^{er} vers le 2^e pilier de la PAC.



ZOOM SUR...

LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MALTAGE

Porteur de projet : **SAS Le Malt**

Localisation : **Cloyes-les-trois rivières (28220)**

Date de fin de réalisation : **22/12/2023**

Subvention européenne : **212 808 € (30 %)**

Coût total : **739 621 €**



CONTEXTE ET OBJECTIF

SAS Le Malt produit du malt artisanal, ingrédient principal pour l'élaboration de la bière et des spiritueux comme le whisky. Pour se différencier des concurrents, les artisans brasseurs s'approvisionnent en ingrédients locaux pour revendiquer l'ancrage local et "terroir" tant recherché par les consommateurs. Pour proposer une gamme complète de malts locaux (bio et conventionnels) à des prix acceptables, des investissements conséquents sont nécessaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

Une unité de maltage intégrale va être mise sur pied, avec la création d'une nouvelle ligne de process. Ce dernier dure environ 6 à 7 jours par lot de 10 tonnes et fonctionne toute l'année 24h/24. Le pilotage par automate est indispensable pour assurer une continuité et une qualité de suivi.

Le projet de la SAS Le Malt est financé par des crédits FEADER du plan de relance européen suite à la crise sanitaire COVID 19. Dans le PDR Centre-Val de Loire, 4 M€ de FEADER Relance (sur les 30 M€ de FEADER Relance du PDR) ont été fléchés sur les aides aux IAA (Industries Agro-Alimentaires). La particularité de ces crédits est le taux de cofinancement de 100%, c'est-à-dire que le FEADER finance seul les projets, au taux d'aide publique prévu dans le PDR, sans autres financements publics

PRIORITÉ 4 RESTAURER, PRÉSERVER ET RENFORCER LES ÉCOSYSTÈMES LIÉS À L'AGRICULTURE ET À LA FORESTERIE

La part prépondérante de la maquette est constituée de mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle SIGC (ou mesures surfaciques) : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), agriculture biologique et ICHN.

ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS PUBLICS CONCERNANT LES MAEC ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- 2019 : 9,8 M€ MAEC - 11,4 M€ agriculture biologique
- 2020 : 12,4 M€ MAEC - 13 M€ agriculture biologique
- 2021 : 8,4 M€ MAEC - 12,1 M€ agriculture biologique
- 2022 : 10,4 M€ MAEC - 12,3 M€ agriculture biologique

4a. « Restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens »

CONSOMMATION LIÉE À LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS DE LA MESURE 7 PAR TYPE D'OPÉRATION

TO713 plan de gestion des sites de haute valeur naturelle	203 K€
TO761 animation des documents de gestion des sites Natura 2000	3 413 K€
TO762 contrats Natura 2000	688 K€
TO763 animation, gestion et restauration des sites à haute valeur naturelle	5 978 K€

4b. « Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides »

Lancement d'un nouvel appel à projets de plantation de haies (TO 44) et de mise en place de systèmes agroforestiers (TO 82) fin 2022 dans la continuité du dispositif de l'État « Plantons des haies ». Une réallocation de moyens sur le TO 44 est prévue dans la version 11 du PDR en 2023.



ZOOM SUR ...

LES AIDES À LA CONVERSION DE SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Porteur de projet :

M. Frédéric Bon

Localisation : **Saint-Hilaire-en-Lignières (18)**

Date de fin de réalisation : **2021-2025**

Subvention européenne : **50 009 €**

Coût total : **99 998 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

La conversion des surfaces en bio a débuté en mars 2021 sur l'exploitation en polyculture-élevage ovins (77 ha). Une partie des cultures annuelles est en autoconsommation pour les 160 ovins de l'exploitation. Les animaux passeront en conversion en 2023. L'exploitant avait déjà des pratiques très respectueuses de l'environnement. La conversion biologique a permis de valoriser ces efforts.

RÉSULTATS ATTENDUS

La taille de la ferme permet, grâce à une aide pour la Conversion de surfaces en Agriculture Biologique de 20 000 € annuel, de compenser les surcoûts et les manques à gagner liés à l'adoption des pratiques de l'agriculture biologique. L'exploitant a ainsi pérennisé son activité et les ovins sur la ferme.



PRIORITÉ 5 PROMOUVOIR L'UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES ET SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CO₂

5a. « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie »

TAUX DE PROGRAMMATION DES TYPES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES

TO431 dessertes forestières	91 %
TO86 mécanisation des entreprises de travaux forestiers	80 %
TO641 mesure d'accompagnement des scieries en zones rurales	99 %

18 projets ont pu être financés en 2022 pour un budget total de 0,6 M€ de FEADER.



ZOOM SUR... L'ACQUISITION D'UN PORTEUR FORESTIER

Porteur de projet :

SARL GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT

Localisation : **Montereau (45260)**

Date de fin de réalisation : **03/05/2023**

Subvention européenne : **45 000 €**

Coût total : **310 000 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

Les prestations d'exploitation forestière relatives à l'abattage et au débardage de bois feuillus et résineux augmentent. Ainsi, la SARL GARAVOGLIA ENVIRONNEMENT a souhaité investir dans un porteur forestier pour compléter la gamme de ses services et assurer la réalisation de ses contrats.

RÉSULTATS ATTENDUS

Ce nouveau service permet de faire grandir l'entreprise (avec un recrutement prévu) et de confirmer son engagement en faveur du respect de l'environnement (pneus basse pression, huile biodégradable, limitation de la portance sur les sols). L'entreprise apporte aussi une grande attention au recyclage des consommables.



PRIORITÉ 6 PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE, LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ZONES RURALES

6a. « Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois »

Un seul TO est ouvert sur ce domaine prioritaire « Création et modernisation d'hébergement touristique ». Après un début de programme avec très peu de dossiers, la programmation a connu une nette accélération pendant l'année 2018 et s'est achevée en 2019 en consommant l'intégralité des crédits disponibles.

6b. « Promouvoir le développement local dans les zones rurales »

TAUX DE PROGRAMMATION PAR TYPE D'OPÉRATIONS

TO711 élaboration de schémas locaux de santé	74 %
TO74 financement des maisons et centres de santé	110 % > 15 Maisons de Santé Pluridisciplinaires ont pu être financées
TO75 véloroutes	63 % > grâce au réabondement de 3,38 M€ de la maquette en 2021, 5 projets de véloroutes supplémentaires ont pu être financés

6c. « Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des Technologies de l'Information et de la Consommation (TIC) dans les zones rurales »

Le TO73 permet de financer la montée en débit des infrastructures numériques sur les territoires ruraux. 5 dossiers sont programmés représentant 99 % de la maquette financière.



ZOOM SUR...

OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER : LE DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX

Porteur de projet :

SMO BERRY NUMÉRIQUE

Localisation : **Bourges (18000)**

Date de fin de réalisation : **31/12/2019**

Subvention européenne : **1 754 000 €**

Coût total : **3 508 000 €**

CONTEXTE ET OBJECTIF

Berry numérique met en œuvre le déploiement du très haut débit sur plus de 70 % du département du Cher. L'un de ses objectifs : étendre des solutions de montée en débit complémentaire (cuivre et radio) sur l'ensemble du département pour fournir aux foyers du Cher, non couverts par les déploiements de la fibre à l'abonné, un accès haut débit supérieur à 10Mbits/s.

RÉSULTATS ATTENDUS

La mise en œuvre de solutions de montée en débit du réseau téléphonique sur 24 sites, et celle du réseau radio WifiMax sur 59 relais.



ÉTAT D'AVANCEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE LEADER

En Centre-Val de Loire, 23 Groupes d'Action Locale LEADER (GAL) ont été sélectionnés par décision du Président de Région le 7 juillet 2015. Une enveloppe globale de 28,3 M€ a été attribuée, soit environ une moyenne d'1 M€ par GAL. Compte-tenu de la prolongation de la période de programmation de 2 ans, jusque fin 2022, des compléments de crédits ont été fléchés sur la mesure 19 LEADER lors de la révision du PDR en mai 2021 : + 4,67 M€.

Au 31 décembre 2022, 75 % des crédits dédiés à LEADER ont été programmés. Ainsi, le Programme de Développement Rural (PDR) de la Région Centre-Val de Loire continue à figurer parmi les PDR avec les meilleurs taux d'engagement et de paiement de France. En effet, le taux d'engagement est de 74 % de la maquette LEADER (soit 21 M€ engagés). Quant au taux de paiement, il est de 53 % (15 M€ FEADER payés). Cependant, il faut noter qu'il existe une disparité dans le niveau de programmation des 23 GAL du Centre-Val de Loire, avec des taux pouvant varier de 55 % à 98 %.

Parmi les 23 GAL, 15 ont un taux de programmation d'au moins 80%, 3 sont entre 70% et 80% de programmation, et 5 ont un taux de programmation inférieur à 70% (NB sur les 5 GAL qui ont le plus faible taux de programmation, 4 bénéficiaient déjà d'un programme Leader sur la programmation précédente).

Des projets qui prennent forme

Afin de ne pas chevaucher les 2 périodes de programmation, les GAL ont jusqu'au 31 mars 2023 pour programmer leurs derniers dossiers, soit avant la sélection des GAL 2023-2027 prévue pour le 1er avril 2023. L'enquête réalisée auprès des GAL par la Région permet de connaître le stock des dossiers déposés au sein des GAL, en cours d'instruction fin 2022 : l'ensemble de la maquette Leader des 23 GAL devrait être programmée au 31 mars 2023.



Le partage d'expérience au cœur de la démarche

En 2018, le Réseau Rural Régional Oxygène* a apporté un appui aux GAL volontaires en les faisant travailler par petits groupes sur des thématiques prioritaires :

la coopération, l'évaluation et la communication LEADER. Les travaux de chaque groupe ont abouti à des documents transmis à tous les GAL. Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques, réalisé à partir des retours d'expérience de chacun, adapté aux GAL du Centre-Val de Loire. Depuis septembre 2020, l'animation du réseau est assurée par le prestataire : Villes au Carré, en lien avec InsTerCoop, Unadel et InPACT Centre.

La Région a également mobilisé les animateurs des GAL et la structure animatrice d'Oxygène pour rechercher des sources de simplification pour la mise en œuvre des projets Leader de la prochaine programmation (par exemple la mise en place d'options de coûts simplifiés). Certaines de ces pistes seront mises en œuvre sur 2023-2027.

L'appui à la préparation de la nouvelle programmation

Mis en œuvre en 2015 pour soutenir les candidatures Leader de la programmation 2014-2022, le soutien préparatoire a été à nouveau mobilisé pour accompagner la préparation des stratégies locales de développement 2023-2027. Une révision du PDR validée en mai 2022 a ouvert l'éligibilité du soutien des candidatures 2023-2027, avec une réallocation de moyens financiers. En 2022, ce sont 22 préparations de candidatures (sur 23 candidatures Leader) qui ont été soutenues.

**Pour en savoir plus, rendez-vous page 8.*

Un plébiscite pour les financements FEADER !

Pour le PDR Centre-Val de Loire, le seuil de dégageant d'office au 31 décembre 2022 était de 265 M€ de FEADER payés pour ne pas perdre de crédits. Ce seuil a été largement dépassé : 352 M€ ont été payés au 31 décembre 2022.

APPELS À PROJETS 2022 INVESTISSEMENTS

AGRICILES NON PRODUCTIFS (TO44 ET 82)

Le PDR soutient la mise en place de haies (TO 44 de soutien aux investissements agricoles non productifs) et l'agroforesterie (TO82). Au cours de l'année 2021, le financement de ces types d'opérations a été assuré par l'État dans le cadre de ses crédits du plan de relance au travers du programme « Plantons des haies ». Les aides de l'État ont été mobilisées hors PDR. Fin 2022, les enveloppes financières de l'État étaient entièrement consommées, et les modalités de mise en œuvre de la prochaine programmation FEADER n'étaient pas arrêtées.

Compte tenu de l'ampleur des demandes, la Région a alors décidé de lancer 2 appels à projets de novembre 2022 à mars 2023 afin de ne pas perdre la dynamique actuelle de plantation de haies :

- Un appel à projets pour la plantation de haies (TO 44)
- Un appel à projet pour la mise en place de systèmes agroforestiers (TO 82)

Les 2 appels à projets mobiliseront des reliquats de crédits FEADER de la programmation 2014-2022 par redéploiement de crédits non utilisés depuis les MAEC (mesures agroenvironnementales climatiques) vers le TO 44. Le cofinancement du FEADER sera assuré par les 2 Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

LES CRÉDITS EUROPÉENS DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE :

Le PDR bénéficie de 30,21 M€ de FEADER Relance fléchés sur les investissements agricoles productifs du TO 41 (12,6 M€ : programmés à plus de 100%), les industries agroalimentaires (4 M€ dont 3,3 sont programmés et le reliquat est transféré sur le TO 41), les MAEC (2,6 M€ dont 1,3 sont programmés, le reliquat est transféré sur la mesure 11.2) et la mesure 11.2 de maintien de l'agriculture biologique (11 M€ dont 1,8 sont programmés)



POUR ALLER PLUS LOIN

1 | Le « Réseau Oxygène - Le Lab des Transitions »

Initiative de la Région Centre-Val de Loire, le Réseau OXYGÈNE a vocation à constituer dès 2018 un réseau réunissant les acteurs du développement territorial, qu'ils agissent en secteur urbain ou rural. Les finalités de ce réseau sont de prolonger le réseau rural régional 2010-2013, mais élargi aux territoires urbains, et de constituer une caisse de résonance des initiatives locales inspirantes pour créer un effet d'entraînement en transférant les bonnes pratiques et en renforçant les synergies entre acteurs.

Véritable laboratoire, il permet de faire partager largement les enjeux d'une approche territoriale et intégrée de la transition et les leviers possibles de manière à mobiliser les territoires et acteurs volontaires pour faire face aux défis engendrés par la crise climatique : défis économiques, sociaux, environnementaux. Également, il vient renforcer les liens entre les acteurs locaux et le Monde Universitaire et de la Recherche.

Focus sur le site Internet dédié

L'essentiel des activités est valorisé sur le site : <https://www.reseau-oxygene.fr>
Il met en visibilité actualités, appels à projet, ressources repérées ou produites par le réseau, retours d'expériences...

ZOOM SUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION 2014-2022

Le report de 2 ans de la prochaine période de la Politique agricole commune (PAC) au 1er janvier 2023 s'est traduit, pour le FEADER, par un prolongement de 2 années de la programmation 2014-2020 sur les années 2021 et 2022. Ce prolongement s'est accompagné pour le PDR Centre-Val de Loire par de nouveaux crédits pour ces 2 années dites « de transition » d'environ 144 M€ de FEADER, dont 30 M€ issus du plan de relance européen.

La fin des paiements a également été reportée de 2 ans : au 31 décembre 2025. Toutefois, pour tenir compte des délais de complétudes des dossiers déposés par les bénéficiaires, de la réception des preuves de paiement des financeurs publics en contrepartie du FEADER en cas de paiement dissocié, du délai d'instruction des demandes de paiement, et des contrôles sur place possibles sur certains dossiers tirés au sort par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la Région a fixé comme délai de dépôt des dernières demandes de paiement par les bénéficiaires le 31 décembre 2024 dans les conventions attributives d'aides.

Pour ce qui concerne la programmation et l'engagement des dossiers, la Région a également mis en place des dates de bascule entre les 2 périodes de programmation 2014-2022 et 2023-2027 de manière à éviter les chevauchements de l'éligibilité des dépenses.

Pour la plupart des types d'opérations, la programmation a pris fin au 31 décembre 2022, soit à cause de la consommation intégrale de la maquette du dispositif, soit pour tenir compte du délai d'engagement des crédits État en contrepartie du FEADER (c'est le cas des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, les investissements agricoles productifs, la desserte forestière, l'animation et les contrats Natura 2000)

Pour d'autres types d'opérations, la programmation prend fin au 31 mars 2023 (soit antérieurement à la programmation des premiers dossiers 2023-2027). Les types d'opérations concernés sont les TO 422 (transformation de produits agricoles), 713 (documents de gestion de milieux de haute valeur naturelle), 763 (gestion restauration de milieux de haute valeur naturelle), 75 (véloroutes) et Leader.

Pour les mesures surfaciques, les engagements de la campagne 2022 des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique vont se poursuivre au 1^{er} trimestre 2023, ainsi que les derniers paiements des ICHN.

Enfin la programmation va se poursuivre en utilisant des reliquats de FEADER disponibles sur les types d'opérations suivants :

- TO 44 (investissements non productifs agricoles) et 82 (mise en place de systèmes agroforestiers) : la Région a lancé un nouvel appel à projets de novembre 2022 à mars 2023, dans la continuité du dispositif « Plantons des haies » de l'Etat et dans l'attente de l'ouverture du dispositif « Agroforesterie & haies agricoles » de la programmation 2023-2027 : les dossiers seront programmés à l'automne 2023 ;
- 2 MAEC non surfaciques API (amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles) et PRM (protection des races menacées) : paiement des annuités 2023 et 2024 avec des crédits de la programmation 2024-2022 ;
- Soutien au maintien de l'agriculture biologique (MAB) : paiement des annuités 2023 et 2024 avec des crédits de la programmation 2024-2022.